



Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis

Service GEMAPI

Les Genêts – 449 route des Crêtes – BP 43

06901 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

# INVENTAIRES ECOLOGIQUES DES VALLONS ET COURS D'EAU

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA

**naturæ**

Inventaires écologiques

Septembre 2020

Résidence le Saint-Marc  
15, rue Jules Vallès- 34 200 SETE

[naturae@groupelamo.fr](mailto:naturae@groupelamo.fr)

Tél : 04 48 14 00 13

## PROJET

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)

Projet : Inventaires écologiques de vallons et cours d'eau dans le cadre d'un plan de prévention des risques inondation sur le territoire de la CASA

Démarrage étude : 24-03-2020 (Bon de commande valant OS de démarrage)

## AUTEURS

Expertise naturaliste : Léo Pelloli et Caroline Micallef

Rédaction : Léo Pelloli, Caroline Micallef, Alice Saintvanne, société Naturæ ;

Résidence le Saint-Marc, 15 rue Jules Vallès, 34200 Sète

Tél : 04 48 14 00 13

Mail : naturae@groupelamo.fr

## LIVRABLES

Id	Date	Rédaction	Vérification	Évolutions
V1	30/09/2020	L. Pelloli C. Micallef	A. Saintvanne L. Pelloli	Inventaires écologiques V1

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
1. CONTEXTE DE L'ETUDE	5
2. PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE	5
<b>ANALYSE DE L'EXISTANT</b>	<b>7</b>
3. PERIMETRES D'INVENTAIRE	7
4. PERIMETRES DE GESTION CONCERTEE	12
5. PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE	15
6. LES PERIMETRES D'ENGAGEMENT INTERNATIONAL	18
7. TRAME VERTE ET BLEUE – CONNECTIVITE ECOLOGIQUE	19
8. DONNEES NATURALISTES	23
<b>METHODOLOGIE</b>	<b>29</b>
<b>PRECONISATIONS</b>	<b>31</b>
<b>PLAN D'ASSEMBLAGE</b>	<b>38</b>
<b>FICHES RESULTATS</b>	<b>44</b>
<b>S1 T1 45</b>	
VALLON DE MAUVARRE	45
<b>S1 T2 48</b>	
VALLON DE LA MAURE	48
<b>S1 T3 51</b>	
VALLON DE LA FONT	51
<b>S1 T4 54</b>	
VALLON LATIL	54
<b>S1 T5 57</b>	
VALLON DE ROLLAND	57
<b>S1 T6 61</b>	
VALLON DE L'AUBE	61
<b>S1 T7 66</b>	
VALLON LA MER - SUD	66
<b>S1 T8 68</b>	
VALLON LA MER - NORD	68
<b>S1 T9 71</b>	
VALLONS DE BAYARA, DU PUADON, DU PHARE ET DE LA MAURE	71
<b>S1 T10 74</b>	
VALLON DE L'ISSOURDADOU (PARTIE SUD)	74
<b>S1 T11 77</b>	
VALLON DES CLOS	77
<b>S1 T12 80</b>	
VALLON DE LA MAÏRE	80
<b>S1 T13 82</b>	
VALLON DE MAURE	82
<b>S1 T14 85</b>	
VALLONS DE FOURNAS, DE FERRATONE ET DE RIQUEBONNE	85
<b>S1 T15 90</b>	
VALLONS DE PEZOU, DES FUMADES ET DE L'EOUSE	90
<b>S1 T16 93</b>	
ISSOURDADOU (NORD)	93
<b>S1 T17 96</b>	
VALLON DU BRUSQUET ET VALLON DU DEVENS (AFFLUENT)	96
<b>S1 T18 103</b>	
VALLON DU FONT DE CINE	103
<b>S2 T1 105</b>	
VALLON DES MAURETTES	105
<b>S2 T2 108</b>	
VALLON DE LA PIERRE A TAMBOUR	108

<b>S2 T3 112</b>	<b>112</b>
<b>VALLON DU PIED DE DIGUE</b>	
<b>S2 T4 120</b>	<b>120</b>
<b>VALLON DES FABREGOURIERS</b>	
<b>S2 T5 125</b>	<b>125</b>
<b>VALLON DES PRES - OUEST</b>	
<b>S2 T6 128</b>	<b>128</b>
<b>VALLON DES PRES - EST</b>	
<b>S2 T7 132</b>	<b>132</b>
<b>VALLON DE VAULONGUE</b>	
<b>S2 T8 135</b>	<b>135</b>
<b>ESCOURS</b>	
<b>S2 T9 138</b>	<b>138</b>
<b>VALLON DE VAULONGUE</b>	
<b>S2 T10 144</b>	<b>144</b>
<b>VALLON DE LA TUILLIERE</b>	
<b>S3 T1 148</b>	<b>148</b>
<b>VALLON DE CUBERTE</b>	
<b>S3 T2 152</b>	<b>152</b>
<b>VALLON DE RIOU MERLET</b>	
<b>S3 T3 155</b>	<b>155</b>
<b>VALLON DE TUVERE</b>	
<b>S3 T4 159</b>	<b>159</b>
<b>VALLON DES DONES</b>	
<b>S3 T5 164</b>	<b>164</b>
<b>VALLON DU BEAUMON</b>	
<b>S3 T6 167</b>	<b>167</b>
<b>VALLON DE BARNARAC</b>	
<b>S3 T7 174</b>	<b>174</b>
<b>VALLON DU ROURET</b>	
<b>9. CONCLUSION</b>	<b>178</b>

---

# INTRODUCTION

## 1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) est compétente de manière obligatoire en matière de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Dans le cadre de son plan d'actions pour la prévention des risques inondations, la CASA assure l'entretien des principaux vallons et cours d'eau de son territoire.

Pour intervenir sur les vallons et les cours d'eau privés, où elle se substitue aux riverains, la CASA doit établir une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Dans le cadre de la constitution du dossier de DIG, la réalisation d'inventaires écologiques des vallons et cours d'eau s'avère nécessaire.

C'est dans ce contexte que le service GEMAPI de la CASA a missionné Naturae en mars 2020 pour la réalisation d'inventaires écologiques sur 84 kilomètres linéaires de vallons et cours d'eau de son territoire.

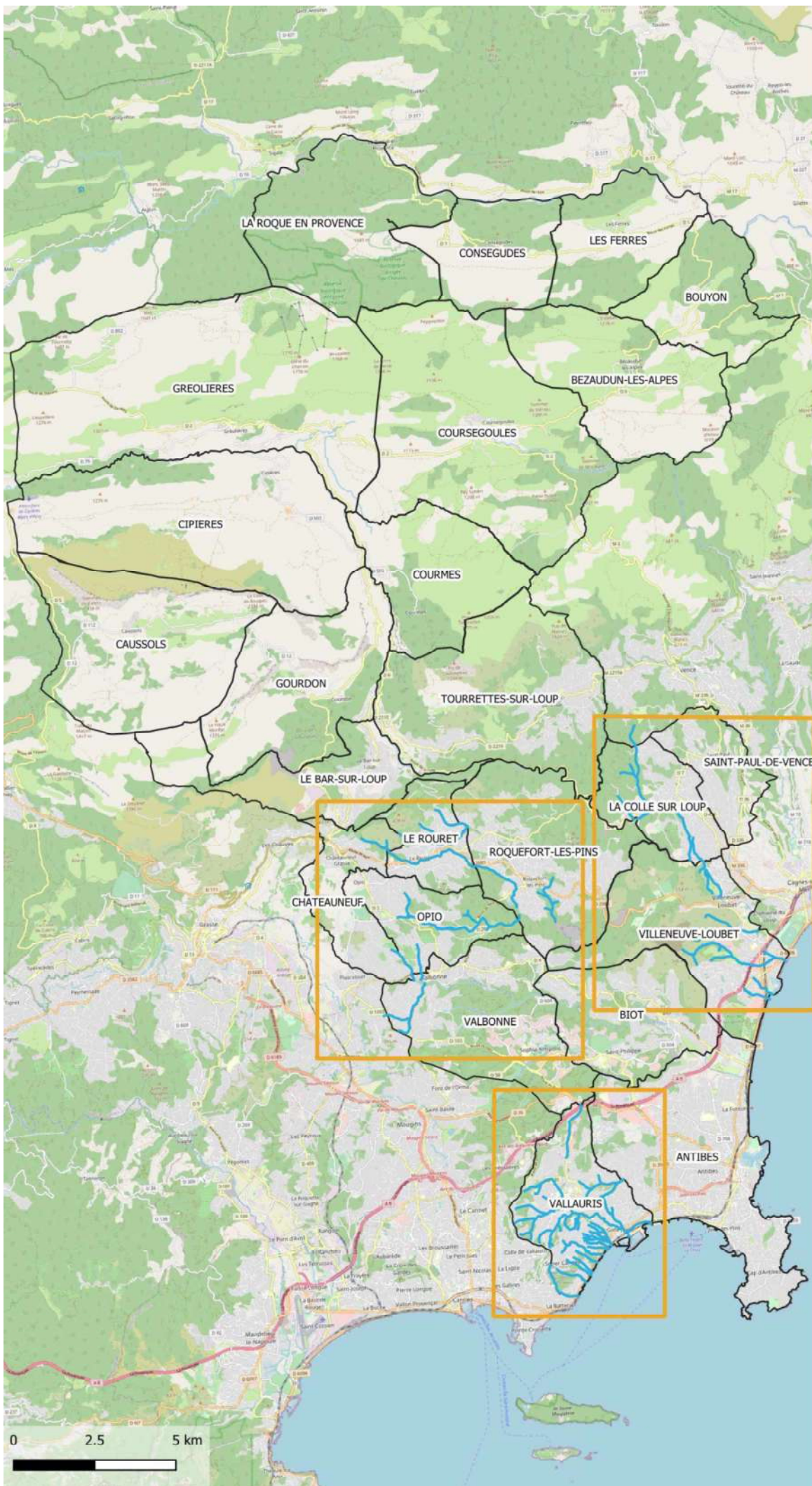
La mission a consisté en premier lieu à relever les enjeux faunistiques, floristiques et de fonctionnalités écologiques sur les différents cours d'eau et leurs abords, ainsi qu'à évaluer les potentialités écologiques de ces différents espaces. Elle a permis également d'émettre des préconisations sur les modalités d'entretien au regard des enjeux relevés.

## 2. PRÉSENTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE

Le territoire d'intervention se situe sur le territoire de la CASA, il a été défini 3 secteurs :

- Le secteur 1 au sud-ouest du territoire de la CASA : 26 km de cours d'eau non couverts sur la commune de Vallauris ;
- Le secteur 2 à l'est : 19 km de cours d'eau non couverts principalement sur les communes de Villeneuve-Loubet et La Colle-sur-loup ;
- Le secteur 3 à l'ouest (tranche optionnelle affermie à la notification du marché) : 25 km de linéaires non couverts, sur les communes de Le Rouret, Roquefort les Pins, Opio, Valbonne et Châteauneuf-Grasse.

Une carte de l'aire d'étude est présentée en page suivante.



- Aire d'étude
- ▭ Secteur d'étude
- ▭ Communes de la CASA

# ANALYSE DE L'EXISTANT

Ce chapitre fait état des périmètres d'inventaire, de gestion et de protection situés dans l'aire d'étude. L'intérêt écologique de ces espaces naturels remarquables est reconnu et ils constituent une source d'information sur la faune, la flore, et les habitats patrimoniaux susceptibles d'être retrouvés sur le secteur.

## 3. PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE

### ZNIEFF

Les ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, sont des sites inventoriés présentant un intérêt écologique par la richesse de leurs écosystèmes ou la présence d'espèces rares et menacées. Sans portée réglementaire, ces zones permettent d'améliorer la connaissance scientifique du patrimoine français. Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- ▶ Les ZNIEFF de type I, secteurs de superficie généralement réduite, abritant au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, à forte valeur patrimoniale ;
- ▶ Les ZNIEFF de type II, ensembles naturels plus étendus, riches et peu artificialisés, pouvant englober des zones de type I.

→ **Neuf ZNIEFF de type I et dix-sept ZNIEFF de type II sont présentes au sein de l'aire d'influence naturaliste du secteur d'étude.**

Tableau 1. Synthèse des périmètres d'inventaire ZNIEFF

Type	Désignation	Caractéristiques	Surface
I	930012591 « Massif de Biot »	Alternance de chênaies, pinèdes, et landes acidophiles avec mares méditerranéennes temporaires. Diversité faunistique et floristique importante liée aux différents milieux : <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Cortège d'espèces végétales de zones humides (isoète de Durieu, ophioglosse du Portugal...)</li><li>▶ Pool d'oiseaux de milieux xérophiles méditerranéens</li><li>▶ Lézard ocellé et autres reptiles</li></ul>	773 ha
I	930012592 « Basses gorges du Loup »	Ecosystème rupestre avec différents types de boisements (chênaies, pinèdes...) et une ripisylve formée de feuillus au fond des gorges. <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Espèces floristiques rupestres (coronille de Valence...)</li><li>▶ Malacofaune diversifiée (cochlostome du Verdon, aiguillette du Loup...)</li></ul>	28 ha
I	930012597 « Hautes gorges du Loup »	Cours d'eau enclavé entre de hautes parois rocheuses avec des cavités et des grottes. <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Avifaune rupicole (faucon pèlerin, monticole bleu...)</li><li>▶ Chiroptères (murin de Capaccini, minioptère de Schreibers...)</li><li>▶ Cortège de rhopalocères des milieux rocheux (alexanor, azuré des Orpins...)</li></ul>	1467 ha
I	930020142 « Vallée et gorges de la Cagne »	Gorges abruptes surplombées par des pelouses et garrigues avec un fond de vallon constitué d'une alternance de milieux ouverts et de forêts. <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Avifaune rupicole (grand-duc d'Europe, monticole de roche...)</li></ul>	933 ha

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lézard ocellé et autres reptiles</li> <li>▶ Lichens et mousses remarquables (lichen pulmonaire, marchésinie de Mackay...)</li> </ul>	
I	930012595 « Pic de Courmettes »	<p>Escarpement orienté nord-ouest avec une hêtraie sur les pentes ainsi qu'un vieux peuplement d'ifs en bas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Espèces végétales déterminantes : ancolie de Bertoloni, primevère marginée, vérâtre noir...</li> <li>▶ Arthropodes remarquables (zuphine fascié, rosalie des Alpes...)</li> </ul>	41 ha
I	93M000010 « L'anse du Crouton »	<p>Zone marine côtière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plantes aquatiques (cymodocée, chiendent marin, zostère naine...)</li> <li>▶ Algues d'affinités méditerranéennes (Dasycladus vermicularis, Cystoseira barbata...)</li> </ul>	18 ha
I	93M000009 « Ouest du port de Golfe Juan »	<p>Site marin côtier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Herbiers à chiendent marin, cymodocée et zostère naine</li> </ul>	51 ha
I	93M000006 « Est du Golfe de la Napoule »	<p>Ecosystème côtier avec des plateaux rocheux jusqu'à 60 m de profondeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Espèces marines : grande nacre, dente commun, gorgone pourpre...</li> </ul>	138 ha
I	93M000001 « De la pointe Fourcade à la pointe Croisette »	<p>Aire marine côtière peu profonde.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Herbier à chiendent marin</li> </ul>	92 ha
II	930020144 « Bois de la Garoupe »	<p>Boisement mixte de chêne pubescent et de chêne vert sur l'ubac d'une crête.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Habitat forestier rare (yeuseraie thermophile à capuchon de moine)</li> <li>▶ Lichens très rares sur les chênes verts (Coenogonium tavaresianum et Waynea stoechadiana)</li> </ul>	10 ha
II	930012590 « Etang de Vaugrenier »	<p>Succession de milieux variés : étang côtier, roselière, prairie, boisement de chêne vert et chêne liège.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cortège d'espèces végétales de prairies mésophiles (orchis à fleurs lâches, pigamon de Méditerranée, gratioline officinale...)</li> <li>▶ Avifaune de zones humides (nette rousse, blongios nain...)</li> </ul>	87 ha
II	930012587 « Forêts de Peygros et de Pégomas »	<p>Collines couvertes d'une alternance de garrigues, prairies, mares temporaires et massifs forestiers traversés par des petits cours d'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Espèces de milieux humides (isoète de Durieu, vallonie des marais, cordulie méridionale...)</li> <li>▶ Espèces de milieux ouverts d'affinités méditerranéennes (lézard ocellé, hespérie à bandes jaunes...)</li> </ul>	691 ha
II	930012598 « Plateaux de Calern, de Caussols et de Cavillone »	<p>Plateaux karstiques avec une mosaïque de milieux : garrigues, pelouses sèches, pentes rocheuses, forêts...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vipère d'Orsini, lézard ocellé...</li> <li>▶ Entomofaune de pelouses sèches (moiré de Provence, zygène des bugranes, arcyptère provençale...)</li> </ul>	8 175 ha
II	930020493 « Le Loup »	<p>Cours d'eau bordé d'une ripisylve de peupliers, saules et frênes, et le plus souvent encaissé entre des falaises abruptes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cortège chiroptérologique diversifié (petit rhinolophe, minioptère de Schreibers...)</li> </ul>	250 ha
II	930012593 « Col de Vence, Pic de Courmettes, Puy de Tourette »	<p>Alternance de boisements, taillis, garrigues, zones de pâturage, mares temporaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Espèces d'affinités diverses : rupicole (tichodrome échelette), milieux ouverts (bruant ortolan), forestier (rosalie des Alpes) etc.</li> </ul>	6 230 ha



II	930012589 « Prairies et cours inférieur de la Brague »	Cours d'eau bordé de prairies humides délimitées par des haies de Peupliers et de Frênes. ▶ Flore hygrophile : consoude bulbeuse, jacinthe de Rome...	29 ha
II	930012588 « Etang de Fontmerle »	Etang bordé d'une roselière et de prairies mésophiles. ▶ Milieux humides ▶ Espèces de zones humides (blongios nain, utriculaire du Midi...)	23 ha
II	930020153 « Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque »	Massif forestier de pins et de Chênes ponctué de zones ouvertes et traversé par des petits cours d'eau. ▶ Cortège d'Orchidées : ophrys de Bertoloni, sérapias d'Hyères, ophrys bombyx... ▶ Lépidoptères de pelouses ou de lisières (hespérie à bandes jaunes, zygène du peucedan...)	754 ha
II	930020155 « Rocher de Roquebillière »	Rocher formé de gneiss encerclé par un maquis. ▶ Espèces floristiques fissuricoles (doradille lancéolée, polystic à dents sétacées)	15 ha
II	930020164 « Fort Carré »	Monticule occupé par la Fort Carré, entouré d'une forêt d'oliviers et de pelouses rases. ▶ Panel végétal thermophile (plumet du Cap, ophrys de Bertoloni...)	6 ha
II	930012585 « Îles de Lérins »	Forêt de pin d'Alep couvrant un maquis de composition variable et zones agricoles. ▶ Cortège lié au littoral (sterne pierregarin, phyllodactyle d'Europe...)	233 ha
II	93M000011 « Du cap d'Antibes à la ponte Bacon »	Milieu marin côtier allant jusqu'à 50 m de profondeur. ▶ Herbier à chiendent marin ▶ Espèces marines : grande nacre, <i>Chaetaster longipes</i> , <i>Cystoseira zosteroides</i> ...	578 ha
II	93M000008 « Golfe Juan et anse du Crouton »	Zone côtière marine peu profonde ▶ Importante étendue de <i>Caulerpa prolifera</i> (algue verte) ▶ Herbiers à chiendent marin et cymodocée	450 ha
II	93M000007 « Basse de la Fourmigue »	Aire marine au centre de la baie de Golfe Juan. ▶ Espèces marines remarquables : corail rouge, gorgone pourpre, chiendent marin...	237 ha
II	93M000005 « Golfe de la Napoule »	Site littoral marin, les zones plus au large atteignent une profondeur de 100m. ▶ Plus grande étendue de <i>Caulerpa prolifera</i> (algue verte) des Alpes-Maritimes ▶ Herbiers à chiendent marin et ponctuellement avec cymodocée et zostère naine	372 ha
II	93M000003 « Îles de Lérins »	Partie marine autour des Îles de Lérins. ▶ Diversité des habitats ▶ Diversité des espèces	1 262 ha

## Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles présentent une richesse écologique et paysagère, et peuvent jouer un rôle dans la prévention des inondations. Ces zones sont souvent menacées. L'inventaire des ENS permet donc d'identifier les enjeux du patrimoine environnemental, et ces zones doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Ces espaces peuvent bénéficier d'une protection plus stricte via une acquisition foncière par le département, une communauté de communes ou la commune elle-même. Ce dernier est alors en charge de mettre en œuvre une politique durable de protection et de gestion de ces ENS. Lorsque cela est possible, il est envisagé d'ouvrir ces sites au public dans un but de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel. Le droit de préemption assure au Conseil Départemental ou aux communes une acquisition prioritaire de certains territoires, qui sont alors appelés « zones de préemption » et sont protégés de tout projet de construction.

**Sept Espaces Naturels Sensibles sont recensés au sein de l'aire d'influence naturaliste du secteur d'étude :**

- ▶ « La Brague »
- ▶ « La Valmasque »
- ▶ « Vaugrenier »
- ▶ « Rives du Loup »
- ▶ « Massif du Paradou »
- ▶ « Le plan des Noves »
- ▶ « Sinodon ».

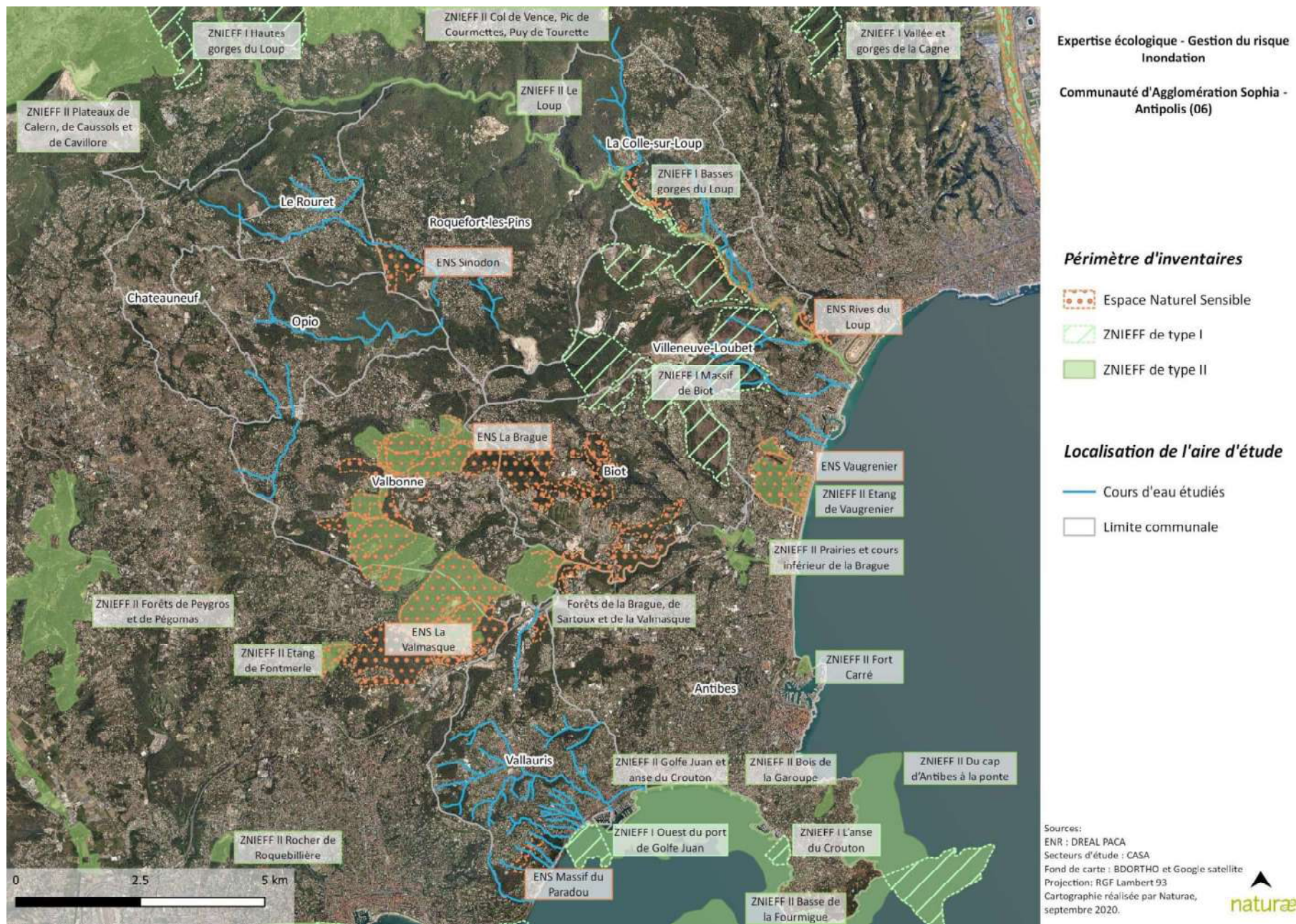


Figure 1. Périmètres d'inventaire au sein de l'aire d'influence

## 4. PÉRIMÈTRES DE GESTION CONCERTÉE

### Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens identifiés pour la rareté ou la vulnérabilité des espèces animales et/ou végétales présentes, ou des habitats rencontrés. La mise en place de ce réseau, en application des directives européennes Oiseaux et Habitats, a pour objectif de préserver et de valoriser le patrimoine naturel, en tenant compte des préoccupations économiques et sociales. Afin de préserver les habitats naturels, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont définies au niveau national, tandis que des Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont désignées pour la protection des oiseaux. La désignation d'un site Natura 2000 s'accompagne de la rédaction d'un Document d'Objectifs (DOCOB), définissant les orientations de gestion du site.

NB. La prise en compte des sites à analyser pour un projet donné doit permettre d'appréhender les impacts potentiels non seulement au niveau du secteur d'étude lui-même, mais également au sein d'une aire plus vaste.

La modification d'un secteur particulier peut en effet affecter des sites Natura 2000 voisins, que ce soit par le déplacement d'espèces hors de ces sites, ou par la diffusion de pollutions en direction de ces mêmes sites.

→ **Cinq sites Natura 2000 sont présents au sein de l'aire d'influence naturaliste.**

Tableau 2. Synthèse des sites Natura 2000

Type	Désignation	Caractéristiques	Surface
ZPS et ZSC	FR9312002 et FR9301570 « Pré-Alpes de Grasse »	La ZPS recouvre intégralement la ZSC. Plateaux karstiques avec un panel de milieux (pelouses sèches, pentes rocheuses...) entrecoupés par des gorges. ▶ Panel d'oiseaux rupicoles (faucon pèlerin, aigle royal...) ▶ Espèces d'oiseaux des pelouses steppiques (bruant ortolan, pipit rousseline...) ▶ Vipère d'Orsini	23 113 ha (ZPS) et 18 192 ha (ZSC)
ZSC	FR9301573 « Baie et cap d'Antibes, îles de Lérins »	Zone côtière et marine avec une diversité d'habitats (falaises, bancs de sables, coralligène...) ▶ Pool de plantes aérohalines des falaises ▶ Mammifères marins (grand dauphin, roqual commun...)	13 598 ha
ZSC	FR9301572 « Dome de Biot »	Alternance de chênaies, pinèdes, et landes acidophiles avec mares méditerranéennes temporaires. ▶ Cortège d'espèces végétales de zones humides (isoète de Durieu, ophioglosse du Portugal...)	170 ha
ZSC	FR9301571 « Rivière et gorges du Loup »	Partie inférieure du Loup et gorges l'encadrant. ▶ Riche cortège de Chiroptères (minioptère de Schreibers, petit rhinolophe...)	3 620 ha

### Parc Naturel Régional

Les Parcs Naturels Régionaux sont des territoires mis en place afin de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel. Pour ce faire, ils optent pour un développement durable dans l'élaboration de leur stratégie de développement économique et sociale.

→ **Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur empiète légèrement au nord l'aire d'influence naturaliste.**

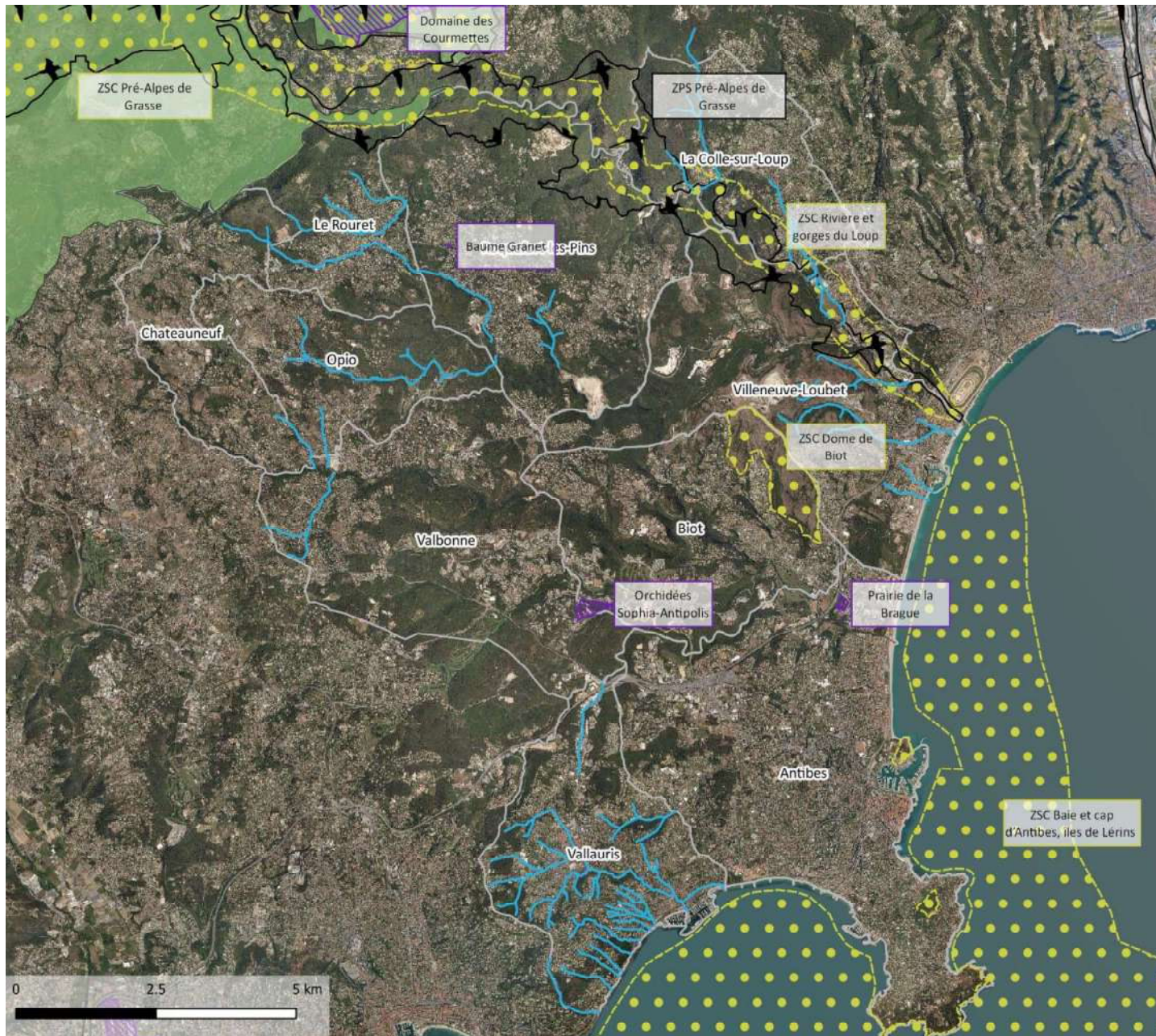
## Sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN-PACA) est une association à but non lucratif d'intérêt général pour la préservation des espèces et des habitats patrimoniaux. Pour cela les missions de la structure sont axées sur la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel.

Dans les Alpes-Maritimes, le CEN PACA gère plus de 1200 hectares répartis sur 5 sites sous convention ou en propriété propre.

→ **Quatre sites du CEN-PACA sont présents au sein de l'aire d'influence naturaliste :**





- ▶ « Baume Granet » : cavité à Roquefort-les-Pins utilisée comme gîte d'hibernation et de transit par une colonie de minioptère de Schreibers ; une convention de gestion a été signée entre le CEN-PACA et les propriétaires en 2013 afin de préserver la colonie et de réaliser un suivi par un comptage annuel des individus.
- ▶ « Domaine des Courmettes » : site écologique situé à Saint-Jeannet en convention de gestion.
- ▶ « Orchidées Sophia-Antipolis » : pelouses calcicoles du plateau de Calern, refuges d'une flore caractéristique et endémique : gagées, nombreuses orchidées et vipère d'Orsini. Une convention de gestion avec l'Observatoire de la Côte d'Azur existe depuis 1989.
- ▶ « Prairie de la Brague » : l'une des dernières prairies humides de la frange littoral, dans la plaine de la Brague, constituée notamment de la jacinthe romaine, la narcisse tazette et autres espèces caractéristiques des zones humides devenues rares dans le département. Propriété du CEN-PACA et de la ville d'Antibes.





Expertise écologique - Gestion du risque Inondation

Communauté d'Agglomération Sophia - Antipolis (06)

**Périmètre de gestion concertée**

-  Zone Spéciale de Conservation (Dir. Habitats)
-  Zone de Protection Spéciale (Dir. Oiseaux)
-  PNR des Préalpes d'Azur
-  Site du CEN-PACA

**Localisation de l'aire d'étude**

-  Cours d'eau étudiés
-  Limite communale

Sources:  
 ENR : DREAL PACA  
 Secteurs d'étude : CASA  
 Fond de carte : BDORTHO et Google satellite  
 Projection: RGF Lambert 93  
 Cartographie réalisée par Naturae, septembre 2020.



**Figure 2. Périmètres de gestion concertée au sein de l'aire d'influence**

Inventaires écologiques des vallées et cours d'eau / Plan de prévention des risques inondation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia - Antipolis / Naturae, septembre 2020

## 5. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

### Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est un outil réglementaire permettant d'interdire un certain nombre d'usages et d'activités risquant de porter atteinte à la qualité d'habitats naturels, en vue de protéger les espèces dépendant de ces milieux. Ces arrêtés sont pris sur des secteurs de faible superficie où des enjeux forts en termes de faune sont présents. Il s'agit de préserver l'espace pour défendre l'espèce.

#### **Deux APPB sont présents au sein de l'aire d'influence naturaliste :**

- ▶ « Terme Blanc », FR3800581
- ▶ « Vallon et rocher de Roquebillière », FR3800465

### Sites Inscrits

L'inscription d'un site à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection d'un site d'intérêt général du point de vue, scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Les sites inscrits sont généralement destinés à des espaces bâtis où l'intérêt architectural est prégnant. L'inscription d'un site impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration quatre mois à l'avance de tout projet susceptible de modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France est consulté pour avis sur les travaux de modification de l'état du site (avis simple) et de démolition (avis conforme).

#### **Seize Sites Inscrits sont situés au sein de l'aire d'influence naturaliste :**

- ▶ « Arrière-pays de Vence », 93I06054
- ▶ « Bande côtière de Nice à Théoule », 93I06051
- ▶ « Domaine du Moulin du Loup à Cagnes-sur-Mer », 93I06032
- ▶ « Ensemble compris entre la mer et la RN 7 à Cagnes et Villeneuve-Loubet », 93I06017
- ▶ « Parcelle aux abords du Château de Gourdon », 93I06005
- ▶ « Partie de la vieille ville d'Antibes, port et anse St-Roch », 93I06043
- ▶ « Plateau de Caussols », 93I06056
- ▶ « Promenade de la Croisette », 93I06013
- ▶ « Propriété dite "Golf de Saint Véran" à Cagnes sur Mer », 93I06008
- ▶ « Site naturel du Cap d'Antibes », 93I06038
- ▶ « Vieux village de Cagnes », 93I06034
- ▶ « Village ancien de Tourrettes sur Loup », 93I06031
- ▶ « Village de Biot », 93I06026
- ▶ « Village de St-Paul-de-Vence et ses abords formant socle », 93I06042
- ▶ « Village de Valbonne », 93I06047
- ▶ « Villages de Chateauneuf-Grasse et Opio et abords », 93I06052

### Sites Classés

Le classement d'un site est une mesure de protection réglementaire forte d'une zone d'intérêt général du point de vue, scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Généralement consacrés à la protection de paysages remarquables, les sites inscrits peuvent inclure des espaces bâtis d'intérêt architectural qui sont parties constitutives d'un site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état, sauf autorisation spéciale (de niveau préfectoral ou ministériel selon la nature des travaux envisagés).

#### **Seize Sites Classés sont présents au sein de l'aire d'influence naturaliste :**

- ▶ « Chapelle Notre-Dame de vie, pelouses et allées de cyprès à Mougins », 93C06026
- ▶ « Chapelle Saint-Jean de Vallauris et cyprès qui l'entourent », 93C06030
- ▶ « Domaine Public Maritime constituant la cote du cap d'Antibes », 93C06033
- ▶ « Ile de Saint-Honorat », 93C06029

- ▶ « Ile Sainte-Marguerite et sa forêt », 93C06015
- ▶ « Les Baous », 93C06044
- ▶ « Ouvrages couronnant le mamelon du Suquet », 93C06011
- ▶ « Parties du Domaine Public Maritime à Cannes », 93C06035
- ▶ « Place du Peyra et marronnier à Vence », 93C06020
- ▶ « Place Thiers et arbres à Vence », 93C06021
- ▶ « Propriété ayant appartenu à Auguste RENOIR à Cagnes sur Mer », 93C06036
- ▶ « Quartier Bacon à Antibes », 93C06006
- ▶ « Quartier de la Pinède à Antibes », 93C06005
- ▶ « Quartier Notre Dame de bon port à Antibes », 93C06004
- ▶ « Sol de la place Victoria, arbres et mur de soutènement à Gourdon », 93C06028
- ▶ « Vieux château féodal de Gourdon et ses terrasses », 93C06019





Expertise écologique - Gestion du risque Inondation

Communauté d'Agglomération Sophia - Antipolis (06)

**Périmètre de protection réglementaire**

- Site Inscrit
- Site classé
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**Localisation de l'aire d'étude**

- Cours d'eau étudiés
- Limite communale

Sources:  
 ENR : DREAL PACA  
 Secteurs d'étude : CASA  
 Fond de carte : BDORTHO et Google satellite  
 Projection: RGF Lambert 93  
 Cartographie réalisée par Naturae,  
 septembre 2020.



**Figure 3. Périmètre de protection réglementaire au sein de l'aire d'influence**

Inventaires écologiques des vallons et cours d'eau / Plan de Prévention des Risques Inondation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia – Antipolis /

Naturae, septembre 2020

## 6. LES PÉRIMÈTRES D'ENGAGEMENT INTERNATIONAL

### Zone humide sous convention Ramsar

La convention de RAMSAR a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». Les sites RAMSAR, dont au moins un doit être inscrit par Partie contractante pour adhérer à la convention, sont reconnus comme important à l'échelle mondiale. Il s'agit de zones humides d'importance internationales, pour lesquelles la convention fixe des orientations de gestion que les Parties contractantes s'engagent à respecter, en prenant les mesures nécessaires pour permettre le maintien de leurs caractéristiques écologiques.

→ **Aucun site RAMSAR n'est situé à moins de 5 km du périmètre de projet.**

### Réserve de Biosphère

Le Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère de l'UNESCO désigne des sites formant un réseau d'écosystèmes et de paysages, consacré à la conservation de la diversité biologique, à la recherche et à la surveillance continue, ainsi qu'à la définition des modèles de développement durable au service de l'humanité. L'inclusion d'un site dans ce réseau mondial des réserves de biosphère facilite la coopération et les échanges aux niveaux régional et international.

→ **Aucune Réserve de Biosphère n'est présente dans l'aire d'influence du périmètre de projet.**

## 7. TRAME VERTE ET BLEUE – CONNECTIVITE ECOLOGIQUE

La Trame Verte et Bleue, un des engagements phares du Grenelle de l'Environnement, vise à maintenir et à restituer les continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a pour but de :

- ▶ Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèce,
- ▶ Relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par les corridors écologiques,
- ▶ Développer le potentiel écologique des cours d'eau et masses d'eau et de leurs abords,
- ▶ Améliorer la qualité et la diversité des paysages,
- ▶ Permettre les migrations d'espèces sauvages dans le contexte du changement climatique,
- ▶ Contribuer à faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces indigènes de la faune et de la flore.

**La trame verte** comprend les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, les corridors écologiques et les formations végétales linéaires (haies) ou ponctuelles (arbres, bosquets), permettant de relier les espaces naturels.

**La trame bleue** comprend quant à elle les cours d'eau, les canaux et tout ou partie des zones humides (lacs, mares, fossés) qu'elles soient en eau toute l'année ou partiellement (mares temporaires).

Deux entités principales sont distinguées :

- ▶ Les réservoirs, milieux riches en biodiversité, où les espèces effectuent tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction...);
- ▶ Les corridors écologiques, voies de passage qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être linéaires et continus, comme par exemples les cours d'eau ou les haies, en pas japonais (série de bosquets ou de mares), ou bien former des réseaux, un maillage paysager.

### Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) PACA

Le « Schéma Régional de Cohérence Écologique » (ou SRCE) est en France un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) et visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau. Il constitue l'outil régional de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Le SRCE Provence-Alpes-Côte d'Azur a été adopté le 26 novembre 2014 par arrêté du préfet de région, après approbation par le Conseil régional le 17 octobre 2014.

→ ***L'aire d'influence naturaliste comporte de nombreux éléments de trame verte et bleue. Les secteurs 2 et 3 sont situés sur plusieurs corridors et réservoirs de trame verte, voire corridors de trame bleue, sur les espaces préservés.***

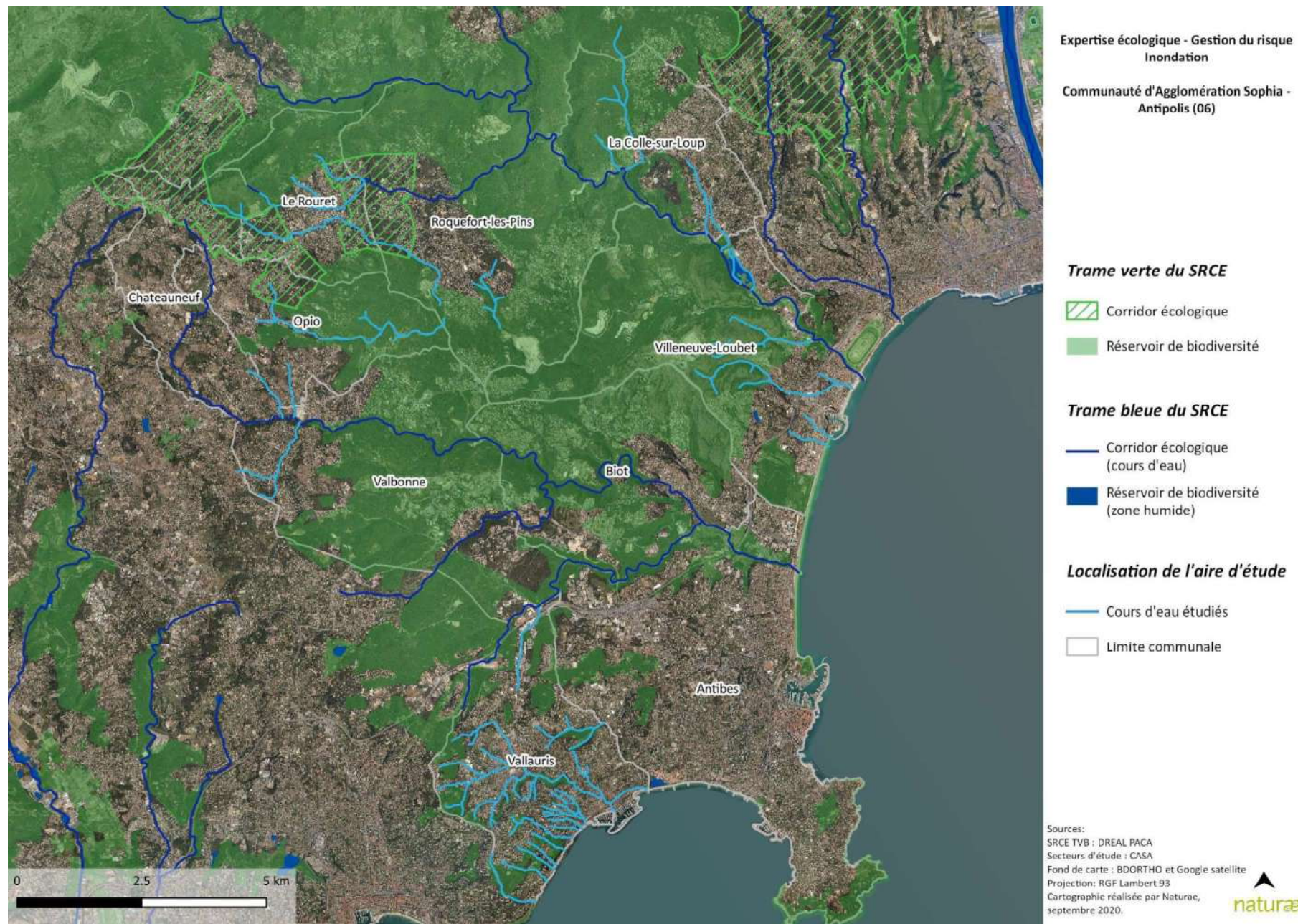


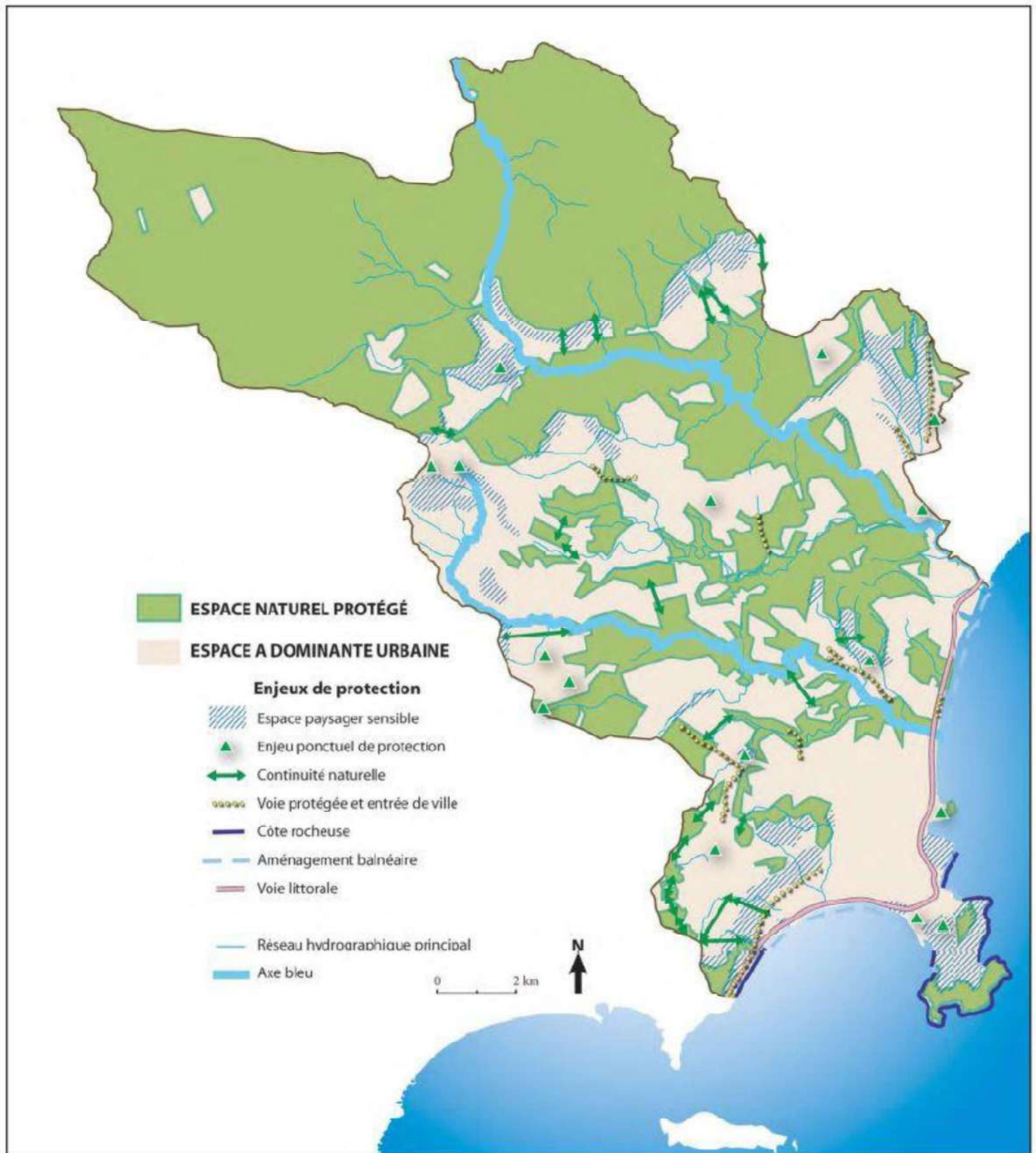
Figure 4. Éléments de trame verte et bleue identifiés par le SRCE sur l'aire d'influence naturaliste

## **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CASA**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de planification à long terme de l'aménagement du territoire de façon durable à l'échelle de plusieurs communes. Le premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis a été approuvé le 5 mai 2008. Il a été mis en révision le 11 juillet 2011.

→ ***Le SCoT de la CASA identifie plusieurs éléments de trame verte et bleue au sein de l'aire d'influence naturaliste.***

Figure 5. Éléments de trame verte et bleue identifiés par le SCoT (Source : SCoT CASA p.225, 2008)



## 8. DONNÉES NATURALISTES

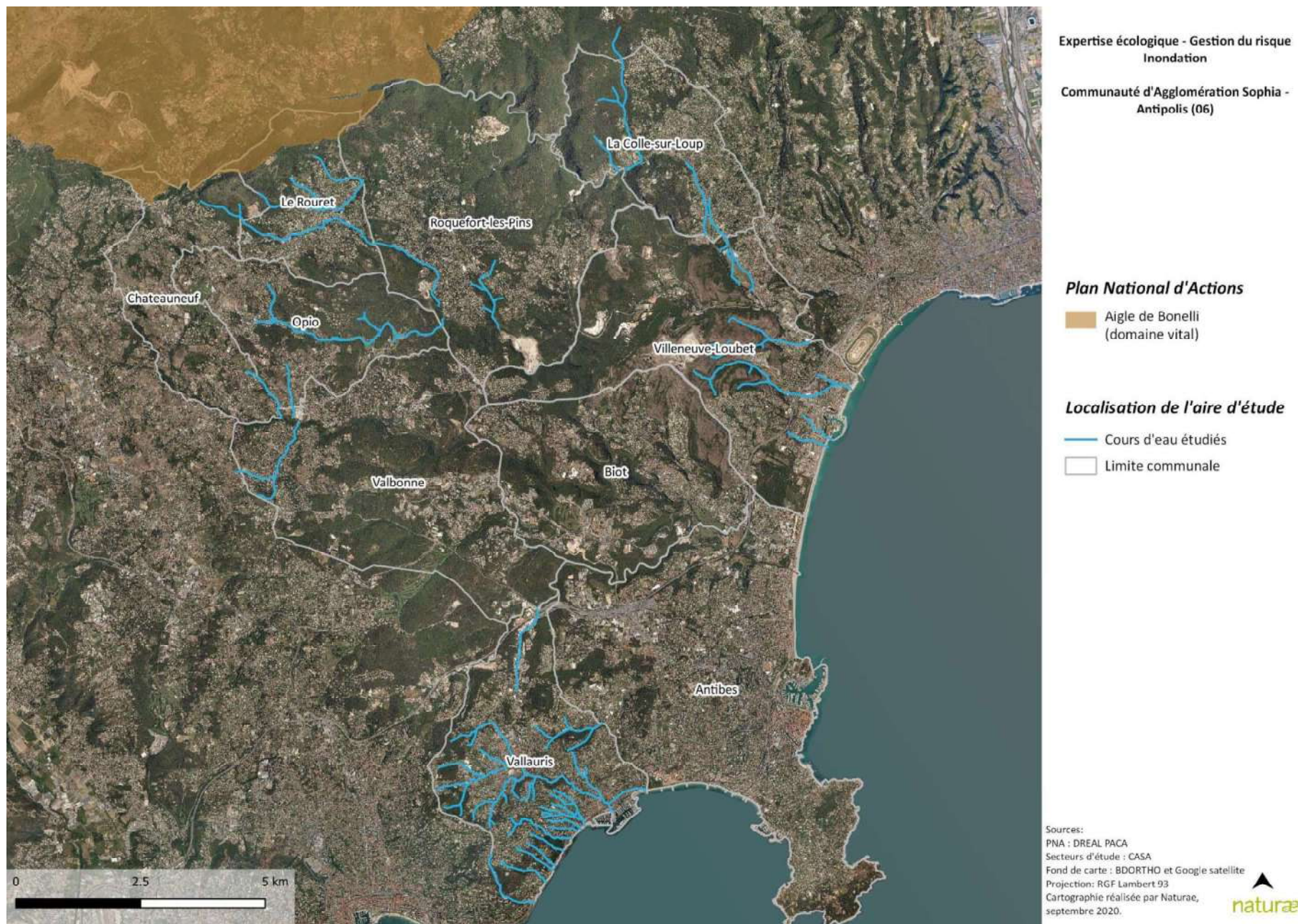
### Plans Nationaux d'Actions (PNA)

Les Plans Nationaux d'Actions constituent un des axes de la politique française en matière de préservation de la biodiversité. Ils complètent les actions préservant des espaces, en se focalisant sur des espèces considérées comme particulièrement menacées. Chaque Plan d'Actions fait l'objet d'un document présentant la biologie de l'espèce concernée, son statut en France, les menaces identifiées et les actions les plus appropriées.

Le document s'accompagne de cartes, reprises sur le serveur du Ministère de l'Environnement, qui n'ont pas de valeur réglementaire mais indiquent quelles sont les zones sur lesquelles les actions de préservation doivent être engagées en priorité. L'État finance ces actions, avec l'aide d'autres partenaires comme les Régions ou Départements.

→ **Un périmètre de PNA de l'aigle de Bonelli (domaines vitaux) est situé au nord de l'aire d'influence naturaliste.**

Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>
<p>L'aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciata</i>) est un rapace de taille moyenne des climats semi-arides dont la présence en France, comme en Europe, se limite au pourtour méditerranéen.</p> <p>L'espèce est en déclin depuis 50 ans sur toute son aire de répartition (Inde, Chine, Moyen-Orient, Maghreb et sud de l'Europe). En France, la population nicheuse était estimée à 80 couples en 1960 et il n'en restait que 22 en 2002 (elle atteint 32 couples en 2015).</p> <p>Lorsqu'ils quittent définitivement le nid, les individus juvéniles entament une période d'erratisme de deux ans environ. Ils visitent alors des zones riches en proies (même si elles ne sont pas favorables à la reproduction) avant la recherche d'un partenaire et la fixation sur un site de reproduction. En France, deux secteurs ont été identifiés : Béziers Sud-Est et la Crau-Camargue. Des domaines vitaux de couples ont également été définis et matérialisés.</p>	 A photograph of a Bonelli's eagle (Aquila fasciata) in flight against a clear blue sky. The eagle is shown from a side profile, with its wings spread wide, showing dark feathers on the upper side and lighter feathers on the underside. The bird is positioned in the upper right quadrant of the image.
<p><b>Un domaine vital est présent au nord de l'aire d'influence naturaliste, au nord de Le Rouret. Il ne recoupe pas de cours d'eau étudié.</b></p>	



**Figure 6. Périmètres de Plans Nationaux d'Actions sur l'aire d'influence naturaliste**



## Faune potentielle

L'analyse de la bibliographie concernant le secteur d'étude et ses alentours a permis de dresser une liste d'espèces patrimoniales considérées comme potentielles en reproduction sur les cours d'eau étudiés et leur ripisylve ou abords directs (Tableau 4). Notons que d'autres espèces à enjeu n'apparaissant pas dans la bibliographie peuvent être présentes sur le secteur d'étude.

**Tableau 3. Statuts de la faune à enjeu potentiellement présente a priori sur le secteur d'étude**

Espèce		Statut								Présence	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot. Nat.	PNA	Dir. O./Hbt.	LR Europ.	LR France	ZNIEFF	Conv.	CITES	Source	Commentaire/Potentialité
<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Grand-duc d'Europe</b>	Art. 3	-	A. 1	LC	LC	-	A		INPN	<b>Espèce potentielle</b> en nidification, assez faiblement, dans certaines grandes ripisylves
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	<b>Faucon pèlerin</b>	Art. 3	-	A. 1	LC	LC	Dét.	A		SILENE	<b>Espèce potentielle</b> en nidification, dans les rares parois rocheuses à proximité des ripisylves
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	<b>Milan noir</b>	Art. 3	-	A. 1	LC	LC	-	A		INPN	<b>Espèce potentielle</b> en nidification, dans les boisements et ripisylves larges
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Bondrée apivore</b>	Art. 3	-	A. 1	LC	LC	-	A		INPN	<b>Espèce potentielle</b> en nidification, dans les boisements et ripisylves larges
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	<b>Fauvette pitchou</b>	Art. 3	-	A. 1	NT	EN	-	-		INPN	<b>Espèce potentielle</b> en nidification dans certaines garrigues bordant les ripisylves
<b>Mammifères</b>											
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<b>Barbastelle d'Europe</b>	Art. 2	PNA	A. 2 et A. 4	VU	LC	Dét.	-		INPN	<b>Espèce potentielle</b> en gîte de reproduction dans les boisements
<b>Herpétofaune</b>											
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Cistude d'Europe</b>	Art. 2	PNA	A. 2 et A. 4	NT	LC	Dét.	-		SILENE	<b>Espèce potentielle</b> sur certains cours d'eau
<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	<b>Lézard ocellé</b>	Art. 3	PNA	-	NT	VU	Dét.	-		SILENE	<b>Espèce potentielle</b> uniquement sur les bordures des ripisylves composées de pelouses sèches, friches ou cultures, uniquement sur le secteur 2
<b>Ichtyfaune</b>											
<i>Barbus meridionalis</i> Risso, 1827	<b>Barbeau méridional</b>	Art. 1	-	A. 2 et A. 5	NT	NT	R	-		INPN	<b>Espèce potentielle</b> sur certains cours d'eau
<b>Invertébrés</b>											

<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	<b>Écrevisse à pattes blanches</b>	Art. 1	-	A. 2 et A. 5	-	VU	R	-	INPN	<b>Espèce potentielle</b> en tête de bassin dans les cours d'eau très préservés
<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	<b>Grand Capricorne</b>	Art. 2	-	A. 2 et A. 4	NT	-	-	-	INPN	<b>Espèce assez fortement potentielle</b> dans les forêts de vieux feuillus, notamment de chênes
<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Laineuse du Prunellier</b>	Art. 2	-	A. 2 et A. 4	-	-	-	-	INPN	<b>Espèce faiblement potentielle</b> , possiblement dans les milieux ouverts secs avec des arbustes (prunellier et aubépines)
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Lucane cerf-volant</b>	-	-	A. 2	NT	-	-	-	INPN	<b>Espèce assez fortement potentielle</b> dans les forêts de vieux feuillus, notamment de chênes
<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	<b>Pique-prune</b>	Art. 2	-	A. 2 et A. 4	NT	-	Dét.	-	INPN	<b>Espèce faiblement potentielle</b> , possiblement dans les vieux feuillus avec des cavités garnies de terreau
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	<b>Cordulie à corps fin</b>	Art. 2	PNA	A. 2 et A. 4	NT	LC	R	-	INPN	<b>Espèce potentielle</b> dans les cours d'eau lents avec des berges boisées
<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	<b>Rosalie des Alpes</b>	Art. 2	-	A. 2 et A. 4	LC	-	R	-	INPN	<b>Espèce potentielle</b> dans les boisements avec des vieux feuillus, notamment des hêtres

Légende : Protection nationale : Art.1 = article 1 de l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ou article 1 de l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national ou article 1 de l'arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones. Art.2 = article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur le territoire national ou article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Art. 3 = article 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur le territoire national ou article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national. PNA = espèce dont un Plan National d'Action lui est consacré. Dir. O./Hbt. Directive Oiseaux/Habitat : A. 1 = Annexe 1 de la directive européenne dite Directive Oiseaux, A. 2 = Annexe II de la directive européenne dite Directive Oiseaux, A. 4 = Annexe IV de la directive européenne dite Directive Oiseaux. LR. Listes rouges : LC = préoccupation mineure, NT = quasi menacée, VU = vulnérable, EN = en danger. ZNIEFF : Dét. = déterminante, Dét.à critères = déterminante selon critères, R= Remarquable. Convention CITES : A. = Annexe A de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction au sein de l'union Européenne.

## Flore potentielle

L'analyse de la bibliographie concernant le secteur d'étude et ses alentours a permis de dresser une liste d'espèces patrimoniales considérées comme potentielles (Tableau 4). Notons que d'autres espèces à enjeu n'apparaissant pas dans la bibliographie peuvent être présentes sur le secteur d'étude.

**Tableau 4. Statuts de la flore à enjeu potentiellement présente a priori sur le secteur d'étude**

Espèce		Statut							Présence	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot. Nat.	Prot. Rég.	LR	Dir. Hab.	LR Europ.	LR France	ZNIEFF	Source	Habitat optimal / Potentialité de présence dans les vallons
<i>Anemone coronaria L., 1753</i>	Anémone couronnée	Art. 1	-	-	-	-	DD	Dét.	SILENE	09/4. Pelouses basophiles méditerranéennes Potentialité modérée
<i>Andropogon distachyos L., 1753</i>	Andropogon à deux épis	-	-	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	09/5. pelouses basophiles subdésertiques, xérophiles Potentialité modérée
<i>Argentina anserina (L.) Rydb., 1899</i>	Potentille des oies	-	-	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	12/1.2 prairies européennes hygrophiles à hydrophiles, inondables Potentialité forte
<i>Arundo micrantha Lam., 1791</i>	Canne de Pline	-	Art. 1	-	-	-	VU	-	CBNMed	05/3.0.6.0.1 Roselières et cariçaias méditerranéennes Potentialité forte
<i>Asperula laevigata L., 1767</i>	Aspérule lisse	-	-	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	10/3.0.1.0.2 sous-bois herbacés médio-européens, basophiles, mésohygrophiles à mésohygroclines Potentialité forte
<i>Asplenium scolopendrium L., 1753</i>	Scolopendre	-	Art. 1	-	-	-	LC	Dét.	Réseau des botanistes amateurs (RBA)	07/2.0.6.0.1 chasmophytes de parois européennes, basophiles, sciaphiles, psychrophiles, médio-européennes Potentialité forte
<i>Bellevalia romana (L.) Rchb., 1830</i>	Jacinthe de Rome	Art. 1	-	-	-	-	NT	Dét.	SILENE	12/1.2.3.0.1 prairies hygrophiles, thermophiles, mésoméditerranéennes Potentialité forte
<i>Carex depressa subsp. basilaris (Jord.) Kerguelen, 1987</i>	Laïche à épis dès la base	-	-	-	-	-	-	Dét.	ONF des Alpes-Maritimes	10/3.0.2.0.1 sous-bois herbacés acidophiles, planitiaux-collinéens, subatlantiques à subméditerranéens, mésothermes à thermophiles Potentialité forte
<i>Cerintho major L., 1753</i>	Grand mélinet	-	-	-	-	-	LC	Dét.	Réseau des botanistes amateurs (RBA)	13/4.0.2 friches annuelles, méso-eutrophiles à eutrophiles, méditerranéo-atlantiques, vernaies Potentialité forte
<i>Cicendia filiformis (L.) Delarbre, 1800</i>	Cicendie filiforme	-	Art. 1	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	04/5.0.2.0.5 annuelles des tonsures hygrophiles, acidophiles, thermo-atlantiques à méditerranéennes Potentialité modérée
<i>Coronilla valentina L., 1753</i>	Coronille de Valence	-	Art. 1	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	14/8.0.1 garrigues méso à subméditerranéennes occidentales Potentialité modérée

<b><i>Crassula vaillantii</i> (Willd.) Roth, 1827</b>	Crassule de Vaillant	-	Art. 1	-	-	NT	Dét.	SILENE	04/5.0.2.0.1 annuelles des tonsures hygrophiles subméditerranéennes, oligotrophiles Potentialité modérée
<b><i>Gagea bohémica</i> (Zauschn.) Schult. &amp; Schult.f., 1829</b>	Gagée de Bohème	Art. 1	-	-	-	LC	-	Réseau des botanistes amateurs (RBA) et CBNMed	08/1. pelouses pionnières des dalles médio-européennes à méditerranéennes, planitiales à montagnardes Potentialité forte
<b><i>Gratiola officinalis</i> L., 1753</b>	Gratiolle officinale	Art. 1	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	12/1.2.2 prairies hygrophiles européennes Potentialité modérée
<b><i>Kengia serotina</i> (L.) Packer, 1960</b>	Cleistogène tardif	-	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	09/3.3.1 pelouses basophiles centro-européennes, steppiques Potentialité modérée
<b><i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897</b>	Linaire changée	Art. 1	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	09/2. pelouses acidophiles méditerranéennes Potentialité modérée
<b><i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862</b>	Lavatère ponctuée	-	Art. 1	-	-	LC	Dét.	SILENE	13/4.0.3.0.1 friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales, mésohydriques Potentialité modérée
<b><i>Oenanthe globulosa</i> L., 1753</b>	Oenanthe globuleuse	-	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	12/1.2.2.2.4 prairies hygrophiles, méditerranéennes, sublittorales Potentialité modérée
<b><i>Ophioglossum lusitanicum</i> L., 1753</b>	Ophioglosse du Portugal	-	Art. 1	-	-	LC	Dét.	SILENE	04/4.0.1.0.2 parvogéophytes amphibies longuement exondables, oligotrophiles, euryméditerranéennes Potentialité modérée
<b><i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823 subsp. <i>bertolonii</i></b>	Ophrys de Bertoloni	Art. 1	-	-	-	LC	-	SILENE	09/2. pelouses acidophiles méditerranéennes Potentialité modérée
<b><i>Ophrys bombyliflora</i> Link, 1800</b>	Ophrys bombyx	Art. 1	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	09/4.0.1.0.1 pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles Potentialité modérée
<b><i>Ranunculus velutinus</i> Ten., 1825</b>	Renoncule veloutée	-	Art. 1	-	-	LC	Dét.	Réseau des botanistes amateurs (RBA)	12/1.2.1.2.1 prairies hygrophiles fauchées, méditerranéo-atlantiques, glycophiles à subhalophiles Potentialité forte
<b><i>Romulea columnae</i> subsp. <i>columnae</i> Sebast. &amp; Mauri, 1818</b>	Romulée à petites fleurs	-	Art. 1	-	-	LC	-	Réseau des botanistes amateurs (RBA)	09/2. pelouses acidophiles méditerranéennes Potentialité forte
<b><i>Serapias olbia</i> Verg., 1908</b>	Sérapias d'Hyères	-	Art. 1	-	-	LC	Dét.	SILENE	09/2. pelouses acidophiles méditerranéennes Potentialité forte
<b><i>Serapias strictiflora</i> Welw. ex Da Veiga, 1886</b>	Sérapias à fleurs raides	-	-	-	-	LC	Dét.	SILENE	09/2. pelouses acidophiles méditerranéennes Potentialité forte
<b><i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825</b>	Consoude à bulbe	-	Art. 1	-	-	LC	Dét.	Réseau des botanistes amateurs (RBA), CBNMed, ECOMED, AGIR écologique et ONEMA	13/2.0.1.0.1 ourlets externes et friches eutrophiles, mésohydriques à mésohygrophiles, estivaux Potentialité forte
<b><i>Thalictrum lucidum</i> L., 1753</b>	Pigamon méditerranéen	-	-	-	-	NT	Dét.	Réseau des botanistes amateurs (RBA)	05/2. mégaphorbiaies hygrophiles, planitiales-collinéennes à montagnardes Potentialité forte

Légende : Protection nationale : Art. 1 = article 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982, fixant la liste des végétaux protégés sur le territoire national. LR. Listes rouges : DD = données insuffisantes, LC = préoccupation mineure, NA = non applicable, NT = quasi menacée. ZNIEFF : Dét. = déterminante.

# METHODOLOGIE

La mission avait pour objectif de relever les enjeux faunistiques, floristiques et de fonctionnalités écologiques sur les différents cours d'eau et leurs abords, ainsi qu'à évaluer les potentialités écologiques de ces différents espaces. L'objet était moins de réaliser des inventaires tous taxons tendant vers l'exhaustivité que de mettre en lumière les enjeux prégnants et de dégager les sensibilités écologiques par secteurs.

L'ensemble des tronçons a donc été parcouru par des experts naturalistes spécialisés sur les inventaires écologiques entre fin avril et fin juin 2020, durant la période optimale pour la détection des espaces faunistiques et floristiques à enjeu. L'ensemble des tronçons a été parcouru à pied, hormis sur les secteurs inaccessibles en raison de propriétés privées ou la densité de végétation, par au moins un expert, équipé de jumelles, appareil photo, logiciel de cartographie embarqué, filet à papillons.

Chaque donnée ponctuelle présentant un enjeu (espèce, embâcle, rejet d'eaux usées etc.) a été pointée à l'aide d'un logiciel de cartographie embarqué et a été photographié. L'ensemble des milieux naturels a été décrit et a fait l'objet d'une analyse de ses potentialités d'accueil pour la faune et la flore. Les potentialités de présence des différentes espèces à enjeu local ont été évaluées pour chaque tronçon.

Pour le rendu, chaque cours d'eau a été classé en fonction de sa naturalité :

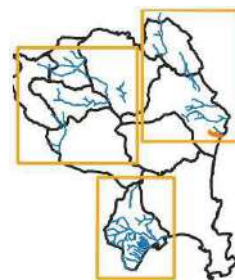
- ▶ naturalité forte pour les secteurs très préservés et naturels (cours d'eau en sous-bois, ripisylve haute et large) ;
- ▶ naturalité limitée pour les secteurs présentant une certaine naturalité, sans que celle-ci ne présente toutefois une richesse importante, étant la majeure partie du temps influencée, parfois fortement, par l'urbanisation (petite ripisylve en bord de route, ripisylve étroite en bordure d'habitations etc.) ;
- ▶ cours d'eau artificialisé ou très dégradé pour les cours d'eau quasiment sans végétation et / ou très fortement marqués par l'urbanisation (lit canalisé presque sans végétation, lit très dégradé en bordure de route etc.) ;
- ▶ cours d'eau souterrain.

La nature des enjeux a ensuite été évaluée. Seuls les enjeux au moins modérés ont été présentés. Les enjeux faibles ne sont pas précisés. Des préconisations associées à ces enjeux ont ensuite été émises et leur degré de priorité a été défini sur la base de ces enjeux.

<b>S2 T1</b>	<b>Vallon des Maurettes</b>
<b>914 m</b>	<b>Villeneuve-Loubet</b>

### Description succincte

Le cours d'eau du vallon des Maurettes parcourt 914m, depuis la D214 jusqu'à la mer, au sud-est de Villeneuve-Loubet. Le tronçon considéré débute au pied de la D214. Il traverse des propriétés privées sur près de 150m, où il n'a pu être parcouru par manque d'accès. Le cours d'eau est enterré sur plusieurs traversées de route ou de bâtiments, mais pourrait également l'être sur tout ce linéaire. Dans le cas contraire, il s'agirait d'un cours d'eau assez étroit, très pentu, avec un niveau d'eau probablement très faible mais une végétation notable en bordure, notamment une strate arborée significative, mais non hygrophile, apportant une ombre importante. Au sortir des propriétés privées, le cours d'eau serpente dans un sous-bois très pentu et très clair sur près de 150m. Le lit y apparaît assez étroit, légèrement incisé et parcouru d'un faible filet d'eau fin mai 2020. Il traverse ensuite une route de façon souterraine, puis reste enterré jusqu'à son embouchure 500m plus bas.



### Hydromorphologie

Sur la traversée des propriétés privées en amont, la nature du cours d'eau est inconnue. Il est souterrain sur la traversée des routes et de quelques bâtis, mais pourrait l'être sur l'ensemble de ce linéaire. Le cas contraire, il serait composé d'un petit ruisseau légèrement incisé, dans une forte pente et présent dans un sous-bois assez clair mais ombragé composé de chênes verts et pins. Au sortir de la propriété, le cours d'eau traverse 150m de boisements de chênes verts et pins d'Alep très clairs, dont la strate arbustive apparaît sous-représentée. Le lit y est relativement étroit, parfois assez incisé, avec un fond d'eau légèrement courante. Il ne présente pas à proprement parler de ripisylve, bien que ces abords soient bien préservés. La naturalité du secteur reste intéressante, bien que la diversité floristique soit faible et qu'une végétation hygrophile ne soit pas représentée.

### Enjeux écologiques

Aucun enjeu écologique significatif n'a été recensé ou n'est subodoré.

### Éléments notables

Aucun élément significatif n'est à signaler. Le cours d'eau est majoritairement souterrain, de nature inconnue sur les propriétés privées mais rien n'y laisse supposer des enjeux au vu des habitats naturels représentés, et sans enjeu sur son parcours en sous-bois clair.

### Préconisations

Aucune préconisation n'est émise.

## Illustrations



*Photos 1 et 2 : Parcours du cours d'eau au niveau du sous-bois*



*Photo 3 : cours d'eau au niveau du sous-bois*



*Photo 4 : Lisière entre secteur privé (amont) et sous-bois (aval)*

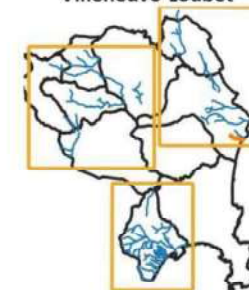




Expertise écologique - Gestion du risque Inondation

Communauté d'Agglomération Sophia - Antipolis (06)

S2T1 - Vallon des Maurettes (914 m), Villeneuve-Loubet



### Hydromorphologie

- Forte naturalité
- Naturalité limitée
- Cours souterrain
- Aucun accès, nature inconnue
- Autre cours d'eau
- Zone sans accès (privée ou embroussaillée)

Sources:  
 Secteurs d'étude : CASA  
 Enjeux écologiques 2020 et embâcles: Naturaë  
 Données floristiques : SILÈNE PACA  
 Commune: GEOCOMM  
 Projection: RGF Lambert 93  
 Cartographie réalisée par Naturaë, septembre 2020.

